



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction Affaires Générales et Démarches Transversales

24/AR34

PÔLE ARRÊTÉS

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme SANNA

Directrice des Affaires Générales et Démarches Transversales

Visa de Mme MANA

Chef du Service Affaires Générales



20 AOÛT 2024

24/AR34 RETRAIT DE L'ARRETE DE DELEGATION PROVISOIRE DE SIGNATURE A MADAME VALERIE MONDONE, 12^{ème} ADJOINT AU MAIRE

Josée MASSI, Maire de TOULON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2122-20 à L2122-23, ainsi que l'article L2122-18 qui prévoit que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

VU l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 3 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjointes,

VU l'arrêté 24/AR33 du 19 août 2024 portant délégation provisoire de fonctions à Madame Valérie MONDONE, 12^{ème} Adjoint au Maire, dans les domaines de compétences Petite Enfance, Education, et lui accordant délégation de signature provisoire pour divers actes et documents relatifs à ces domaines,

ATTENDU qu'il convient de retirer l'arrêté 24/AR33 du 19 août 2024 susvisé,

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'arrêté 24/AR33 du 19 août 2024 est retiré.

ARTICLE 2 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame Josée MASSI, Maire de Toulon, et Madame Valérie MONDONE, 12^{ème} Adjoint au Maire.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de ville, le 20 août 2024

Josée MASSI
Maire de Toulon

Voies et délais de recours :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5, rue Jean Racine CS 40 510, 83 041 Toulon Cedex 09
tél : 04.94.48.79.30 fax : 04.94.42.79.89, par voie postale ou au moyen de l'application informatique Télécours citoyens accessible depuis le site internet www.telercours.fr, et ce dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours gracieux peut également être formulé auprès de l'auteur de la décision dans ce même délai.

Transmis au contrôle de légalité le :

Accusé de réception le :

Affiché le :

Notifié le :

20 AOÛT 2024



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

24/AR34 RETRAIT DE L'ARRETE DE DELEGATION PROVISOIRE DE SIGNATUREA MADAME VALERIE MONDONE, 12ème ADJOINT AU MAIRE

Date de transmission de l'acte : 20/08/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 20/08/2024

Numéro de l'acte : lmc1345724 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240820-lmc1345724-AR

Date de décision : 20/08/2024

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature